

Partie 1

Feuille de match informatisée

Dématérialisation des licences

Feuille de Match Informatisée

RAPPELS

- La FMI concerne toutes les compétitions à 11, ainsi que les U15 à 8, les féminines à 8, le futsal, les U13 PL et les coupes hors FER .
- Le chargement des données la veille du match par le club recevant est obligatoire.
- Ne pas modifier les compositions d'équipes la veille du match. Tous les changements de joueurs ou de composition d'équipe se feront le jour du match, directement sur la tablette.

Rappels :

- Les clubs sont responsables des licenciés inscrits sur la FMI
- Le changement de mot de passe doit se dérouler en début de semaine.
- Il est conseillé d'avoir au minimum deux comptes pouvant utiliser la FMI.

Rappels :

- En cas de non-utilisation de la FMI, le club fautif risque la perte du match, une amende de 80 € et un retrait de points.
- En cas de problème, le club appelle le 06 10 99 04 57
- Le club recevant doit transmettre sa FMI pour 20 heures. **Attention, application de l'amende prévue au barème financier cette saison.**

Dématérialisation des licences

Cette saison, la FFF a décidé que **plus aucune licence ne serait éditée** (hormis les arbitres, les licenciés indépendants, les licences techniques).

UTILISATION DE LA FMI

Utilisation de la FMI

REEMPLIR LA FEUILLE DE MATCH 30/03/2016 à 22h Utilisateur : Equipe de France Feminine 11:17

Equipe de France Feminine - Equipe de France A DEMO - POULE U Durée : 90 - STADE DE FRANCE Transmettre Dernière synchro : -

Rencontre Télévisée MATCH AVEC : Prolongations - Tirs au but Arbitre Central LEONARD Thomas # 1234567890 Infos Arbitre

ÉQUIPE RECEVANTE				ÉQUIPE VISITEUSE			
			Invalider				Invalider
1.	1	DEVILLE Céline - Capitaine	Licence n° 999999954 05/07/2014	1.	1	LIORIS Hugo - Capitaine	Licence n° 999999970 10/07/2014
2.	2	ABILY Camille	Licence n° 999999951 02/07/2014	2.	2	EVRA Patrice	Licence n° 999999974 05/07/2014
3.	3	BOULLEAU Laure	Licence n° 999999960 Non active	3.	3	DEBUCHY Mathieu	Licence n° 999999972 03/07/2014
4.	4	BUSSAGLIA Elise	Licence n° 999999958 06/07/2014	4.	4	CABAYE Yohan	Licence n° 999999971 02/07/2014
5.	5	CATALA Camille	Licence n° 999999952 03/07/2014	5.	5	GIROUD Olivier	Licence n° 999999975 06/07/2014
6.	6	DELANNOY Sabrina	Licence n° 999999966 15/07/2014	6.	6	GRENIER Clement	Licence n° 999999976 07/07/2014
7.	7	FRANCO-PETIT Corine	Licence n° 999999963 04/07/2014	7.	7	GRIEZMANN Antoine	Licence n° 999999977 08/07/2014
8.	8	HENRY Amandine	Licence n° 999999950 01/07/2014	8.	8	SAKHO Mamdou	Licence n° 999999980 11/07/2014
9.	9	HOUARA Jessica	Licence n° 999999958 09/07/2014	9.	9	MANGALA Eliaquim	Licence n° 999999982 13/07/2014
10.	10	THINEY Gaetane	Licence n° 999999954 15/07/2014	10.	10	POGBA Paul	Licence n° 999999985 16/07/2014

CONTRÔLES RÉSERVES D'AVANT MATCH(0) COMPOSITION SIGNATURES D'AVANT MATCH

Utilisation de la FMI

The screenshot shows a mobile application interface for a match sheet. The background is a dark blue screen with the title "REmplir LA FEUILLE DE MATCH" and "Équipe de France Féminine - Equipe de France Féminine". A pop-up window titled "Licence" is open, displaying the following information:

Licence
www.fffr.fr
LICENCE 2013-2014
N° 9 999 999 954
Libre / Senior

F.F.F.
Club : Equipe de France Féminine
Club groupement :

DEVILLE Céline
Né le : 24/01/1983
Nationalité : FRA
Enregistré le : 05/07/2014

N 2 Certificat médical de non contre-indication fourni

At the bottom of the pop-up, there are two buttons: "équipe recevante" and "équipe visiteuse".

In the background, the match sheet lists the "ÉQUIPE RECEVANTE" with the following players:

1. 1. **DEVILLE Céline** - Capitaine
2. 2. **ABILY Camille**
3. 3. **BOULLEAU Laure**
4. 4. **BUSSAGLIA Elise**
5. 5. **CATALA Camille**
6. 6. **DELANNOY Sabrina**
7. 7. **FRANCO-PETIT Corine**
8. 8. **HENRY Amandine**
9. 9. **HOUJARA Jessica**
10. 10. **THINEY Gaetane**

Other visible elements include "Rencontre Télévisée", "Infos Arbitre", "Invalider", and "SIGNATURES D'AVANT MATCH".

NON-UTILISATION DE LA FMI

Non-utilisation de la FMI

→ Foot clubs compagnon

À défaut,

→ Listing provenant de foot clubs

À défaut,

→ Pièce d'identité + certificat médical

Sinon, le licencié ne peut participer au match

Non-utilisation de la FMI

FOOTCLUBS COMPAGNON

Non-utilisation de la FMI



Footclubs Compagnon, c'est quoi ?

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS

CIBLE

- Les dirigeants et éducateurs des clubs actifs ou partiellement inactifs affiliés à la FFF

PRÉREQUIS

- Disposer d'un compte Footclubs et avoir dans son profil **au moins un des critères suivants** :
 - Gestionnaire Licence
 - Gestionnaire Educateurs
 - Gestionnaire Compétitions
 - Invité FMI - Organisation
 - Invité Organisation, Licences et Compétitions

OBJECTIFS

- Faciliter la communication entre les dirigeants / éducateurs et les licenciés
- Rendre disponible, en mobilité, les informations présentes dans Footclubs
- Mettre à disposition des fonctionnalités « mobile » autour des compétitions et des licences

FONCTIONNALITÉS

HOMEPAGE

- Agenda des rencontres (J-4/J+7)
- Afficher sur une carte l'adresse d'un match et s'y faire guider

LICENCES

- Affichage des licenciés / catégorie
- Appeler un licencié
- Envoyer un SMS ou un mail à un licencié
- Sélectionner plusieurs licenciés et envoyer un mail ou un sms groupé
- Accéder aux informations de la licence

CALENDRIERS

- Accéder au calendrier d'une équipe

CLASSEMENTS

- Accéder au classement d'une équipe

Disponible sur Playstore et Apple Store



Non-utilisation de la FMI



Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS



CONNEXION

- Au lancement de l'application il faut renseigner les identifiants de votre compte Footclubs : nom d'utilisateur et mot de passe puis cliquer sur « **Se connecter** »

HOMEPAGE

- La « **Homepage** » affiche la liste des rencontres du club s'étant déroulées lors des 4 derniers jours et la liste des rencontres qui auront lieu lors des 7 prochains jours
- En cliquant sur l'icône  → « Google Maps » (ou votre application de localisation par défaut) se lance avec l'adresse du lieu du match comme destination → vous aurez alors la possibilité de lancer le guidage depuis votre position actuelle



Non-utilisation de la FMI



Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS



MENU

- Permet d'accéder aux différentes fonctionnalités de l'application :
 - Licences
 - Calendriers
 - Classements

CALENDRIERS

- Permet d'afficher le calendrier d'une équipe dans une compétition avec les résultats des matchs déjà joués et la liste des matchs à venir
- En cliquant sur le bouton  Compétitions la liste des championnats dans lesquels les équipes du club sont engagées apparaît



Non-utilisation de la FMI



Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS

The screenshot shows the mobile application interface for 'Footclubs'. At the top, there is a navigation bar with a hamburger menu icon, the 'Footclubs' logo, and a user profile icon. Below the navigation bar, the text 'U15 - 2ème DIVISION PHASE 1 - POULE B' is displayed. The main content is a table with the following columns: 'Equipe', 'PTS', 'J', 'G', 'N', 'P', 'BP', 'BC', 'DIFF'. The table lists 10 teams with their respective statistics. At the bottom of the table, there is a date 'CLASSMENT AU 17/02/2016' and two buttons: 'Compétitions' and 'Retour'.

Equipe	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1 SE LES FORRILLY US 1	36	9	9	0	0	33	8	49
2 SALERIS/NANCY 1	27	9	8	1	0	24	15	25
3 STANCI LOD 1	27	9	8	0	1	31	12	24
4 MURAS 1	26	9	8	2	2	34	14	20
5 PRINIERES US 1	24	9	8	0	1	28	12	18
6 CHTENAY/CELUS 2	22	9	4	1	4	10	31	15
7 SE LES US 1	16	9	3	1	5	23	34	11
8 MONTEC/AUSICA 2	14	9	2	2	5	17	33	16
9 MONTEC/AUSICA 1	12	9	1	1	7	7	44	32
10 BOMDIS/CO 1	6	9	0	0	9	5	53	51

CLASSMENT AU 17/02/2016

Compétitions Retour

CLASSEMENTS

- Affiche les classements des championnats des équipes du club
- En cliquant sur le bouton  Compétitions la liste des championnats dans lesquels les équipes du club sont engagées apparaît



Non-utilisation de la FMI

Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS



LICENCES

- Permet d'afficher la liste des licenciés du club par catégorie



INFORMATION

Au dessus de chaque picto il y a une icône avec un chiffre :

- Exemple : si sur Footclubs il y a deux numéros de portable renseignés pour un licencié, elle affichera « 2 » au dessus des pictos « Appeler le portable » et « Envoyer un SMS »
- Dans ce cas au moment de l'appui sur l'icône en question l'application permettra de choisir le numéro souhaité.



Non-utilisation de la FMI



Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS



LICENCES

Il est possible d'envoyer des SMS ou des mails groupés. Pour cela il faut :

- Appuyer sur les lignes des licenciés avec qui on souhaite communiquer → une pastille orange apparaît sur la droite
- Choisir l'action que l'on souhaite effectuer



Possibilité de filtrer la liste par catégorie



Non-utilisation de la FMI



Utilisation de l'application

UNE VERSION MOBILE « LIGHT » DE FOOTCLUBS

LICENCES

Dans la liste, quand on clique sur la photo d'un licencié, sa licence apparaît au format numérique.



Non-utilisation de la FMI

LISTING ISSU DE FOOTCLUBS

Non-utilisation de la FMI

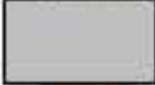
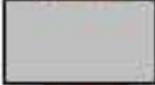
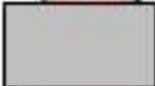
- Allez dans FOOTCLUBS;
- Puis LICENCES:
- Editions et extraction;
- Choisir Liste licences Matches;
- Sélectionner la ou les catégories;
- Valider

- L'édition générera un fichier PDF avec un listing des licenciés comprenant les informations suivantes pour chacun d'entre eux :
 - - Photo
 - - Nom prénom
 - - Date de naissance
 - - Nationalité
 - - N° de licence
 - - Sous-catégorie
 - - Date d'enregistrement
 - - Statut de la licence
 - - Cachets
 - - Dernier club quitté (le cas échéant)

Listing provenant de foot clubs

A.S. [redacted] - 52 [redacted]

Edition licenciés*

Photo	Nom Prénom	Date Nais.	Nat.	Licence	Sous-Catégorie	Date Enreg.	Etat
	BU [redacted]	09/ [redacted]		16751	Libre / Senior	03/08/2017	Validée
	D [redacted]	1992	F	198681 [redacted]		13/07/2017	Validée
	[redacted] xandre [redacted]	1995		[redacted] 7945	Libre / Senior	06/07/2017	Validée
	MUTATION jusqu'au 06/07/2018						
	Dernier club quitté : 2016 U.S. [redacted]						

Non-utilisation de la FMI

PIECES D'IDENTITE
+
CERTIFICAT MEDICAL

Non-utilisation de la FMI

- Pièce d'identité officielle (ne sera pas retenue par l'arbitre).
- Pièce d'identité non officielle : sera retenue par l'arbitre **uniquement en cas de réserves.**
- Le listing sera systématiquement envoyé au district par l'arbitre.
- Le certificat médical ne sera pas retenu par l'arbitre

- Pour le FER, utilisation soit de footclubs compagnon, soit du listing provenant de footclubs pour établir la feuille de match (ce listing n'est pas à envoyer au district).

Vérification des licences par le capitaine

- A l'aide de la tablette (non recommandé) dans ce cas il est préférable de faire la vérification à la sortie des vestiaires.
- A l'aide de footclubs compagnon sur un smartphone (connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'équipe adverse).
- A l'aide du listing que chaque équipe doit posséder.

Partie 2

Modifications aux RG (FFF/LFHF)

- * Adresse mail sécurisée officielle du club « ...@lfhf.fr ».
- * Consulter très régulièrement sa messagerie sécurisée.
- * Toujours mettre la direction du District en destinataire et elle seule « direction@cotedopale.fff.fr » même si vous écrivez à un élu, le soir ou le week-end pour une réponse urgente.
- * Privilégier le mail au téléphone pour respecter la vie professionnelle, familiale de chacun. Avec un mail il y a une trace écrite.

- **Article 17 ter**
- **– GROUPEMENT DE JEUNES**
- **2)** Le projet de création doit parvenir à la Ligue et au District avant une date fixée par eux; il est soumis à l'avis du District d'appartenance. Cette date est fixée au ~~15 juin~~ **20 mai** (21 ou 22 si le 20 est un samedi ou un dimanche) pour notre District. Il en est de même en cas de modifications dans la composition du groupement (club ou catégorie).
- **3)** L'homologation définitive du groupement par le Conseil de Ligue est subordonnée à la production - pour le 1^{er} juin au plus tard - en double exemplaire, par l'intermédiaire du District des documents suivants :

- **ARTICLE 60 Quarte : PRET DE JOUEURS (U11 à ~~U15~~ U13)**

- Le prêt de joueurs(ses) est mis en place dans notre District pour permettre aux clubs, en sureffectif ou en sous-effectif dans une catégorie d'âge, de faire jouer au maximum leurs jeunes sans avoir à faire une entente et ses contraintes réglementaires ou un changement de club avec les frais engendrés.
- Cela n'est permis que pour les compétitions jeunes gérées par le District Côte d'Opale de Football, des catégories U11 à ~~U15~~ **U13. Pour les catégories U11, U12 et U13, un joueur «prêté» ne pourra participer à la compétition U13 Pré-Ligue. Aucun joueur «prêté» ne peut participer à une compétition gérée par la F.M.I.**
- Le prêt de joueurs(ses) d'un club d'une catégorie d'âge n'est possible que vers un seul autre club d'accueil.
- Un club peut prêter jusqu'à 6 (six) joueurs(ses) d'une même catégorie d'âge à un autre club.
- Les démarches à faire sont :
- -Le club d'appartenance des joueurs(ses) fournit un courrier avec les noms, prénoms et numéros de licence des joueurs(ses) prêtés, signé par le président ou le secrétaire et avec le cachet du club prêteur et en nommant le club d'accueil.
- -Le responsable légal de l'enfant fournit son accord écrit pour le prêt.
- -Le club d'accueil atteste par écrit son accord pour accueillir les jeunes, signé par le président ou le secrétaire et avec le cachet du club d'accueil.
- -Le club d'accueil se présente au District avec les différents courriers ~~et les licences des joueurs(ses) prêtés~~. Les services du District après avoir vérifié les différents documents ~~apporteront sur chaque licence le cachet "joueur prêté pour la saison au club de..."~~ **délivreront une attestation de prêt au club.**
- (Le reste sans changement)

ARTICLE 92

Toute demande de dérogation (jour, heure) pour les rencontres de championnat et de coupe doit être adressée pour le mardi avant zéro heure précédant la rencontre par l'intermédiaire de Footclubs, l'adversaire donnera son accord (ou pas) par le même procédé et dans les mêmes délais. Dans ce cas il n'y aura pas de droit financier de perçu.

Toute demande de dérogation exceptionnelle et tardive pourra être acceptée jusqu'au jeudi 12 heures (dernier délai). Celle-ci se fera de la même façon que précédemment, c'est-à-dire par l'intermédiaire de Footclubs. Le droit fixé en début de saison par le Comité Directeur et figurant au barème financier (Annexe 6) sera prélevé automatiquement sur le compte du club.

Pour les rencontres "hors week-end", les clubs qui souhaitent solliciter une dérogation de jour ou d'horaire devront l'avoir adressée 48 heures avant la date de la rencontre, toujours par le biais de Footclubs.

- **ARTICLE 130 NOMBRE MINIMUM DE JOUEURS**

- **1)** Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs par équipe n'y participent (~~neuf en féminines~~).
-
- **2)** Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.
- Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. Le club fautif sera sanctionné d'une amende fixée au barème financier (Annexe 6).
-
- **3)** En compétition à 8 (***Féminine***, U15, U13, U11) une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de ~~six~~ ***sept*** joueurs est déclarée forfait.

- PARAGRAPHE 2 - APPEL DES DECISIONS DES COMMISSIONS DE DISTRICT
- ET DES COMMISSIONS D'APPELS DE DISTRICT
-
- ARTICLE 152
- **1) *Dans le cadre de l'Article 149*** les décisions du District, peuvent être frappées d'appel ***par toute personne directement intéressée*** dans un délai de ~~dix~~ ***sept*** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le ~~25~~ **22** du mois)

ANNEXE 8

LES FORFAITS – LA COTATION

II. LA COTATION

ARTICLE 1

Les résultats de matches des championnats du District sont homologués de la façon suivante :

4 **3** points pour un match gagné

2 **1** points pour un match nul

1 **0** point pour un match perdu sur le terrain

0 **moins 1** point pour un match perdu par pénalité

0 **moins 1** point pour un forfait

- **ANNEXE 15**
- **REGLEMENT CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 11**
- **Article 4** : la participation est réservée aux féminines senior / U20 /U19 / 4 U18 / 2 U17 / ~~2 U16~~
- *Valable pour toutes les compétitions féminines, décision du Conseil de Ligue en application des textes fédéraux.*

ANNEXE 19

REGLEMENT COUPES SENIORS

5) La Coupe Défisports + est ouverte aux équipes participant aux championnats de ~~promotion Honneur, Promotion Honneur Régionale, Promotion de Ligue et Excellence~~. ***R3, R4 et D1.***

Les équipes disputant la Coupe de la Ligue des Hauts de France, Challenge A. Flament, hors ~~Division Honneur et Division Honneur Régionale~~ ***R1 et R2,*** seront intégrées au fur et à mesure de leur élimination jusqu'aux 1/16èmes de finale inclus de cette coupe de la Ligue. ***En cas de retard dans le déroulement de cette dernière, la date limite pour que les équipes de Ligue puissent réintégrer la Coupe Défisport+ est fixée au 15 mars.***

Partie 2

ARBITRAGE

Commission Départementale de l'Arbitrage
Réunion CIF 2017/2018

Matches Amicaux



Equipes R2 et supérieures

→ Homologation de la rencontre et demande d'Arbitres à la LIGUE

Equipes R3 et inférieures

→ Homologation de la rencontre et demande d'arbitre au DISTRICT

Demande à envoyer à:

- la Direction du District : direction@cotedopale.fff.fr
- Aymeric ANSEL: aymeric.ansel@orange.fr



Commission Départementale de l'Arbitrage
Réunion CIF 2017/2018

Référent



Commission Départementale de l'Arbitrage

LE ROLE DU REFERENT ARBITRE AVEC LE DISTRICT ET/OU LA LIGUE

- ✚ **Etre le relais** du club avec le District (notamment la Commission Départementale des Arbitres) et/ou avec la Ligue (notamment la Commission Régionale des Arbitres)
- ✚ **Alerter** la CDA et/ou la CRA sur les difficultés éventuelles des arbitres (notamment les jeunes arbitres).
- ✚ **Participer** aux réunions d'information organisées par les instances dirigeantes (informations de début de saison sur les modifications des règlements et/ou des lois du jeu, etc , ...)
- ✚ **Effectuer** le suivi de la formation des arbitres (stages, remise à niveau, etc ,...)



LE ROLE DU REFERENT ARBITRE AU SEIN DU CLUB

- ✚ **Accueillir** les nouveaux arbitres (présentation du Club et de son fonctionnement, des dirigeants et des installations, rencontre avec les autres arbitres du Club)
- ✚ **Assister** les arbitres dans leurs démarches administratives :
 - Renouvellement des licences en conformité avec le statut de l'arbitrage,
 - S'assurer de l'aptitude médicale de ses arbitres,
 - Suivi du carnet de bord pour les arbitres auxiliaires et arbitres officiels stagiaires.
- ✚ **Recueillir et analyser** les expériences des arbitres.
- ✚ **Organiser** l'arbitrage des matchs dans son club chaque week-end.
- ✚ **Informé** chaque week-end sur les désignations des arbitres du club.
- ✚ **Participer** à la détection et au recrutement de nouveaux candidats arbitres.
- ✚ **Organiser** le transport et l'accompagnement (coaching) des jeunes arbitres le week-end.
- ✚ **Organiser** une formation pédagogique, en collaboration avec les arbitres, sur l'arbitrage, les lois du jeu, la feuille de match, auprès des dirigeants, joueurs, éducateurs et capitaines des différentes catégories.

Commission Départementale de l'Arbitrage
Réunion CIF 2017/2018

Formation Initiale



Commission Départementale de l'Arbitrage



DEVIENS ARBITRE! AU CŒUR DU JEU



START

SPORTIF

COURAGEUX

RESPONSABLE

ENGAGÉ

PASSIONNÉ

Formation Initiale (5 après-midis)

2 centres ! (Montreuil & St Omer)

Samedi 30 Septembre

Samedi 07 Octobre

Samedi 14 Octobre

Samedi 21 Octobre

Samedi 28 Octobre

Plus d'infos : 03-21-46-98-98

direction@cotedopale.fff.fr



LIGUE de FOOTBALL
des HAUTS de FRANCE



Commission Départementale de l'Arbitrage

cotedepoale.fr/simply/formation-initiale-en-arbitrage



La prochaine session de FORMATION ARBITRE aura lieu sur deux centres MONTREUIL et SAINT OMER sur 5 samedis après-midi de 14H à 18H les 30 septembre, 7, 14, 21, 28 octobre 2017

[AFFICHE ARBITRE 2017](#)

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 20 septembre à 19 H au siège du district.

Afin de faciliter votre tâche pour inscrire votre candidat il suffit de cliquer sur le lien ici et de remplir le formulaire.

ETAT CIVIL

NOM

Votre réponse

PRENOM *

Votre réponse

NATIONALITE *

Votre réponse

DATE DE NAISSANCE *

JJ MM YYYY

/ / 2017

LIEU DE NAISSANCE *

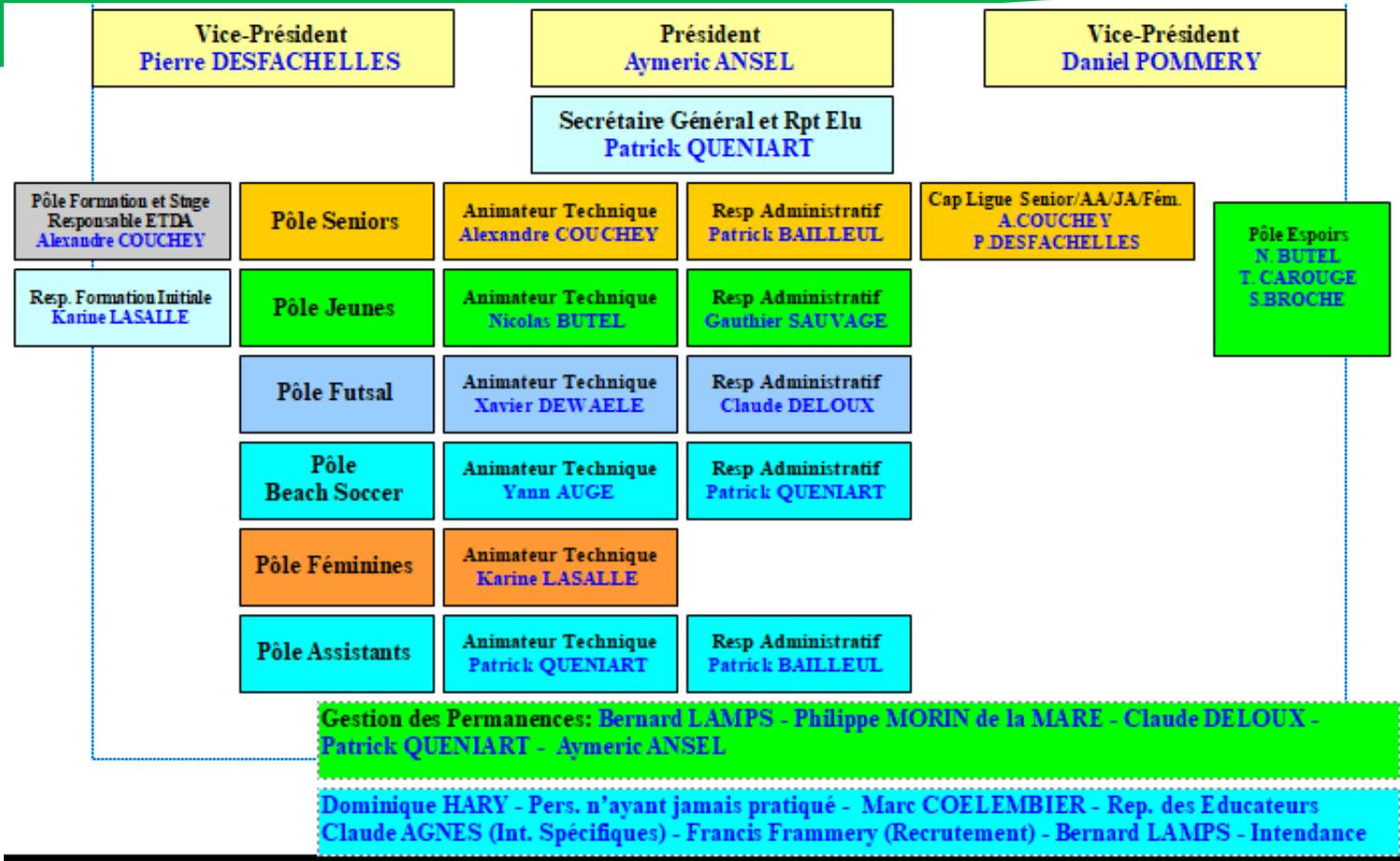


Commission Départementale de l'Arbitrage
Réunion CIF 2017/2018

Organisation de la CDA



Commission Départementale de l'Arbitrage



Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion CIF 2017/2018

**La Commission
Départementale de L'Arbitrage
au service des Clubs...**



INFORMER, SENSIBILISER, CONTACTER,
FORMER, RECRUTER, SUIVRE, FIDELISER.

Les arbitres à l'écoute des CLUBS :

**Organisation de réunions de sensibilisation
à la fonction d'arbitre.**

